



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Hautes-Pyrénées

Service : Division des ressources humaines

Tarbes, le 17 février 2022

Bureau : Gestion collective

Affaire suivie par :  
Françoise Hourcade  
Tél : 05.67.76.56.89  
Mél : drh65fc@ac-toulouse.fr

L'Inspecteur d'académie, Directeur académique des  
services de l'Education Nationale

13 Rue Georges Magnoac  
65016 TARBES

à

Mesdames, Messieurs les directeurs d'école  
Mesdames, Messieurs les professeurs des écoles  
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Education Nationale

**Objet** : Recueil des candidatures aux formations préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) - Année scolaire 2022-2023

**Références** :

- Décret n°2017-169 du 10 février 2017 ;
- Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté ou à une maladie, modifié par l'arrêté du 21 décembre 2020 ;
- Circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au CAPPEI

Annexes 1 : Dossier de candidature

Annexe 2 : Modalités de connexion à la visioconférence

Un appel à candidature à la formation professionnelle spécialisée et à la préparation aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive est ouvert.

Le parcours de formation se compose comme suit :

- Une préparation à la formation d'une durée de 24 heures précédant le départ en formation ;
- Un tronc commun non fractionnable de 144 heures et comportant 6 modules obligatoires ;
- Deux modules d'approfondissement non fractionnables d'une durée totale de 104 heures ;
- Un module de professionnalisation non fractionnable dans l'emploi d'une durée de 52 heures.

Seuls les professeurs des écoles **titulaires** peuvent se porter candidats à cette formation.

Les candidatures seront donc examinées au regard des modules ouverts à la formation arrêtés au niveau académique et des besoins recensés dans le département.

Les candidats admis à suivre la formation devront participer au mouvement intra départemental afin d'obtenir un poste correspondant au module d'approfondissement souhaité.

Une réunion d'information conduite par M. Franck PEYROU, IEN ASH et Mme Nathalie GREGO, Conseillère pédagogique, aura lieu le :

**Mercredi 9 mars 2022 à 14H00 au choix en présentiel ou en visioconférence**

Les modalités de connexion sont précisées dans l'annexe 2 de la présente note.

Chaque candidat sera reçu ultérieurement pour un entretien avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription dont il dépend.

Vous devez donc prendre contact avec votre inspecteur de l'éducation nationale de circonscription **avant le jeudi 17 mars 2022** afin de fixer une date d'entretien et vous y présenter muni(e) du dossier d'inscription joint en annexe 1.

Cet entretien doit se dérouler **impérativement avant le vendredi 8 avril 2022.**

Les candidats seront informés du résultat de leur candidature.

Le service des ressources humaines reste disponible pour tout complément d'information.

L'Inspecteur d'Académie,

Thierry Aumage

